

l'administration financière et à la loi concernant l'organisation du gouvernement du Canada qui ont toutes deux reçu la sanction royale le 28 mars 1969.

J'ai consacré quelque temps à ces exemples parce que j'en ai été prié par le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles); je sais en outre que d'autres députés s'intéressent également à la question.

On aurait pu dire que le bill et le crédit pertinent, qui constitue en réalité une partie intégrale de l'étape préliminaire à l'adoption d'un bill de subsides dont est présentement saisie la Chambre, n'ont pas été étudiés par le même comité et que des dispositions importantes de l'un d'entre eux pourraient ou auraient pu être modifiées ou amendées de façon que l'un aurait pu ne pas être conforme ou en harmonie avec l'autre. Ce problème pourrait à mon avis être résolu à l'étape de l'étude en comité plénier ou du rapport sur le deuxième bill à atteindre l'une ou l'autre de ces étapes.

Quelle serait l'autre solution possible? Ce serait sûrement de remettre l'étude du présent bill et de procéder à toutes les étapes de l'examen du crédit dans le budget supplémentaire. Cela n'impliquerait pas seulement l'adoption du crédit tel qu'il figure actuellement en tant que Crédit 5 à la page viii du *Feuilleton* d'aujourd'hui sous les avis de motions présentés conformément à l'article 58(4)a) du Règlement. Cela signifierait en réalité l'amendement d'un statut du Parlement au moyen d'un poste budgétaire, procédure à laquelle les membres de la Chambre des communes se sont toujours opposés fermement par le passé.

C'est en effet ce que la présidence voulait dire le 25 janvier, comme en fait loi la page 69 des Procès-verbaux—j'ai déjà donné la page du harsard—lorsque j'ai déclaré en partie, «que le projet de loi d'autorisation doit devenir loi avant que la loi des subsides n'autorise le crédit en cause». Puis-je signaler l'utilisation des termes «autorisation» et «autorise» qui figuraient dans le commentaire tiré de la 18<sup>e</sup> édition de May, à la page 731.

S'ils en avaient le choix, je crois que les députés s'attacheraient à ce que la présidence favorise la méthode qu'eux-mêmes ont constamment prônée auparavant. La présidence a toujours soutenu cette position et c'est pour me conformer à des décisions antérieures que je soutiens que la procédure à l'étude est celle à retenir, et que, par conséquent, la troisième lecture se poursuivra.

**Des voix:** Bravo!

**M. l'Orateur adjoint:** Le député de Hamilton-Ouest (M. Alexander) a la parole.

**M. Lincoln M. Alexander (Hamilton-Ouest):** Monsieur l'Orateur, merci de m'avoir permis de donner le départ au débat. Soit dit en passant, nous nous réjouissons tout de voir le ministre reprendre le collier. On me dit qu'il a eu la grippe. Je suis certain d'exprimer la pensée de tous les députés en disant que nous nous réjouissons de son retour parmi nous.

**Des voix:** Bravo!

**M. Alexander:** Cela dit, je voudrais savoir pourquoi on n'a pas suivi la méthode habituelle, selon laquelle le ministre responsable présente l'exposé nécessaire, ce qui lui permettrait peut-être de s'acquitter de la lourde tâche qui lui incombe du fait qu'il a réclamé ces modifications.

A mon avis, le gouvernement manque à ses responsabilités lorsqu'il présente le bill, le fait adopter en deuxième

### Loi sur l'assurance-chômage

lecture—et le ministre est bel et bien intervenu à ce moment-là—et qu'ensuite on étudie le bill en comité en l'absence du ministre responsable. Ce n'est pas de sa faute. Nous savons tous qu'il était souffrant. Le gouvernement a fait intervenir le ministre de la Justice (M. Lang). Si le ministre n'est pas encore tout à fait d'aplomb il devrait peut-être faire revenir le ministre de la Justice pour nous prodiguer sa sagesse qui, au comité, n'a pas rallié les suffrages de la plupart d'entre nous, à l'exception des députés de l'autre côté.

Bien des questions soulevées au comité sont restées sans réponse, le ministre de la Justice les ayant lestement esquivées, et je ne mets pas ici en doute sa sincérité. Nous espérons que le ministre étudierait les *Procès-verbaux* pour voir quelles questions nous avons posées. Peut-être les trouve-t-il mal posées? Je ne parviens pas à comprendre pourquoi le ministre ne nous expose pas la position du gouvernement maintenant. Quoi qu'il en soit, personne n'a sauté pour relever mon défi. Il ne veut pas prendre la parole, je suppose. Si le ministre voulait intervenir, il lui faudrait consigner un petit quelque chose au harsard pour que le pays sache qu'il est de retour, bien portant et disposé à appuyer le projet de loi. Je lui céderai volontiers la parole pour aussi longtemps qu'il voudra. Je reprends mon siège, monsieur l'Orateur. J'espère que par suite de mon geste charitable la présidence ne jugera pas que j'ai perdu ma place. Si les choses ne peuvent se passer ainsi, le ministre pourra parler plus tard.

**M. l'Orateur suppléant (M. Laniel):** A l'ordre. Je dois signaler au député que selon la procédure à la Chambre, en proposant la troisième lecture, le ministre est censé avoir parlé. C'est l'interprétation qu'on donne à la règle. Comme personne n'est autorisé à débattre en troisième lecture, le député devrait terminer son discours ou céder la parole à un autre député.

• (2030)

**M. G. W. Baldwin:** Nous l'avons compris. C'est pourquoi mon honorable ami a dit que la Chambre consentirait à l'unanimité à ce que le ministre réponde aux mille et une questions dont nos concitoyens attendent la réponse. Nous sommes disposés à consentir à l'unanimité à ce que le ministre parle maintenant et traite de cette question. Je crois qu'il le devrait.

**M. l'Orateur suppléant (M. Laniel):** A l'ordre. Nous savons tous que la Chambre est maîtresse de ses propres règles et que le ministre peut parler si elle lui donne son consentement unanime. Mais la présidence ne peut permettre qu'un interrogatoire ait lieu sur tous les sujets comme l'a suggéré le député. Si le ministre désire prendre la parole et à le consentement unanime de la Chambre, la présidence est prête à lui céder la parole mais il me sera difficile de permettre qu'on pose toutes sortes de questions.

**M. Baldwin:** Ce n'est pas du tout ce que j'ai suggéré.

**L'hon. M. Andras (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration):** Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. J'accepte les aimables remarques du député au sujet de mon retour à la Chambre après une grippe. Je regrette les inconvénients que cela a causés aux membres du comité, mais je me suis présenté avec mes collaborateurs à deux de ces réunions, et cela a duré près de six heures. D'ailleurs, de gros efforts ont été faits ce soir pour établir que le sujet à l'étude alors avait un rapport avec celui qui est à l'étude maintenant; là-dessus, nous sommes